

# FEDERATION AJL - WKMO – IPC

Président Fondateur et expert de la Fédération : Capitaine Jacques Levinet

DEMANDE DE LICENCE SAISON 2024 – 2025



PROFESSIONNALISME – DEONTOLOGIE – MORALITE - RESPECT DE LA LOI

## Club KRAV MAGA SPK des 4 VALLEES

### FICHE de RENSEIGNEMENTS DE L'ADHERENT(E)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : ..... Profession : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Autres sports pratiqués et niveaux : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, prénom, adresse et téléphone) :

- Mon fils / ma fille portant un appareil dentaire, je dégage l'association de toute responsabilité résultant d'une blessure ou de la détérioration de l'appareil (Rayer la mention selon le cas)
- J'autorise, en tant qu'autorité parentale, mon enfant mineur (Nom, prénom).....à participer aux entraînements de Self Pro Krav qui se dérouleront au Foyer Municipal ou toute autre salle communale de Mercury, ainsi qu'à tout stage fédéral ou démonstration le cas échéant.
- Je certifie avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'association (lire, compléter et signer au dos de ce formulaire)

**Photo de l'adhérent(e)**

**Signature pour accord de l'intéressé (e) ou de l'autorité parentale**

Date, nom et prénom en lettres manuscrites



*(lire et signer également le règlement au verso)*

Dans le cadre du renouvellement de la licence, et disposant d'un certificat médical postérieur au 31/08/2024, j'atteste avoir répondu

par la négative à chacune des rubriques du questionnaire santé (Cerfa n° 15699\*01) :  OUI (signature : .....

**N.B :** Tous les renseignements inscrits sur cette fiche resteront confidentiels au secrétariat de l'association et/ou de la Fédération AJL  
Préfecture Hérault N° 0343013033 - Siret 42351261500026 – Organisme de formation professionnelle – Agrément Jeunesse et Sports S.042.94

**ACADEMIE JACQUES LEVINET : REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2020-2021**

**OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION POUR TOUT ADHERENT**

- Licence AJL (Académie Jacques LEVINET) à compter du 1er septembre de l'année sportive en cours.
- Certificat médical d'aptitude aux sports de combat postérieur au 31 août de l'année n en cours ou attestation Cerfa 15699\*01 en cas de certificat médical postérieur au 31 août de l'année n-2.
- La présente fiche de renseignements, 1 photo d'identité, le paiement intégral de l'adhésion.
- Une autorisation parentale pour les mineurs signée par le parent responsable présent et consentant.